



CCMMEP
2 mars 2021

Déclaration liminaire CGT

Vive les langues régionales,

Vive le breton !

Ce sont les mots prononcés à Brest le 11 janvier 2021 par le ministre de l'Éducation nationale JM Blanquer. Le 10 février, les collègues du réseau Diwan apprenaient la diminution drastique des heures de breton en collège et lycée.

Certes, hier, le rectorat de Rennes semble avoir restitué les heures supprimées – une bonne nouvelle : la mobilisation a payé. Mais jusqu'à quand ces heures seront-elles sauvées et surtout comment est-il possible qu'un Ministre de la République pose une affirmation qui se contredit dans les faits quelques semaines plus tard ?

Depuis 2017, le gouvernement d'Emmanuel Macron affirme que l'Education est une priorité, qu'il faut prendre soin des professeur.es, que des moyens seront débloqués pour l'école inclusive... Le 12 février, on apprend que c'est 600 millions d'euros qui vont être rendus par le Ministère de l'Education nationale. 600 millions alors que les AESH vivent au-dessous du seuil de pauvreté. 600 millions alors que le pouvoir d'achat des enseignant.es diminue inexorablement depuis 20 ans (et ce n'est pas la goutte d'eau de la prime d'attractivité qui va inverser cette tendance). 600 millions alors que les 639 postes supprimés à la rentrée 2021 vont laisser sur le carreau des centaines de professeur.es précaires et dégrader les conditions de travail de tou.tes.

Nous convenons que la question « Est-il acceptable de faire des économies au mépris des personnels ? » est une question trop vaste pour trouver réponse ici mais nous souhaiterions des réponses concrètes aux questions suivantes :

- Est-ce que les textes sanitaires continuent de s'imposer aux chefs d'établissement du privé sous contrat comme à ceux de l'Enseignement public ? Même question en cette veille de 8 mars sur d'autres thématiques, notamment l'égalité Femmes-Hommes qui est un horizon très lointain dans l'enseignement catholique.
- Est-il prévu un contrôle des moyens supplémentaires alloués – pour cause sanitaire- aux établissements privés sous contrat ?
- Dans l'Enseignement privé, qui va être chargé de tester les élèves ? Quand les profs pourront-ils être vaccinés ?
- Qui seront les « alternant.es » prévu.es à la rentrée 2021 ?
- Plus triviale mais néanmoins primordiale pour nos collègues : jusqu'à quelle date les professeur.es précaires devront-ils attendre le versement de la prime informatique ? Quid des revalorisations des professeur.es documentalistes et des directeurs d'école ?

En espérant que les réponses que vous nous apporterez ne seront pas immédiatement contredites - dans la presse - par le Ministre de l'Éducation nationale.